

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 28 septembre 2017
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 28 september
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de Mme Morenville, conseillère communale, relative à l'annulation du concert Square Jacques Franck

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, gemeenteraadslid, betreffende de annulering van het concert op het Jacques Franck square

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen : Le concert d'Aze2dine, jeune du quartier Fontainas, organisé par des jeunes du même quartier, qui aurait dû avoir lieu hier sur le square Jacques Franck, a été annulé.

Parmi les raisons avancées, il y avait l'arrêté d'interdiction de rassemblement autour de la gare du Midi, que vous avez pris à la suite de conflits entre chauffeurs Uber et taximen, mais il y avait aussi et surtout, selon la police, un risque de clash entre deux bandes bruxelloises extérieures à Saint-Gilles. Or, sachant que l'événement visait à réunir une centaine de personnes uniquement et que le concert avait été limité à 1 h – de 18 à 19 h, avant la tombée de la nuit donc – et devait être suivi d'un buffet préparé par les familles du quartier, il me paraît assez peu probable que l'événement puisse devenir un lieu de clash quel qu'il soit. Quant à l'arrêté, s'il est aussi une des causes de l'annulation – vous nous le direz –, il stipule que l'interdiction de rassemblement concerne les chauffeurs d'Uber et non un rassemblement de quartier familial et convivial. Le square n'est pas non plus vraiment à proximité des lieux habituels de clash entre chauffeurs.

Les organisateurs du projet « Pairs et repères » de l'association EPTO, qui accompagnent ces jeunes, ont été prévenus une semaine avant la date de l'événement, ce qui est évidemment très court pour se retourner. Cette annulation est d'autant plus problématique que les jeunes ont dû eux-mêmes trouver des fonds pour assurer le plus gros du matériel avec la contribution notamment d'habitants du quartier. Cette situation les plonge à présent dans un vrai embarras financier.

La décision coupe surtout court à des mois de formation (depuis février), de mise en projet, de rencontres et de mobilisation des jeunes, de leurs amis et familles,

renforçant la déception et la frustration alors qu'une dynamique super positive était entamée.

Depuis la rentrée, les jeunes s'étaient répartis toutes les tâches organisationnelles : l'aide au montage et démontage de la scène, des installations sonores et de lumière ; l'organisation de la sécurité de l'événement – dont une équipe chargée de la scène ; la programmation du concert ; l'organisation d'un buffet à prix libre avec l'aide des familles ; l'organisation du nettoyage de l'espace après le démontage ; l'identification d'une cause à laquelle verser toutes les recettes – la Maison des orphelins de la Cité Joyeuse et une sortie pour les petits du square ; et, enfin, l'organisation de la communication à petite échelle pour garder un événement à dimension familiale et conviviale.

L'envie de valoriser le quartier, d'en faire un lieu de fête et d'hospitalité à partir d'une initiative portée par les jeunes pour déconstruire les préjugés à leur égard, était immense. Vous comprendrez que leur désillusion l'est tout autant.

Je souhaiterais donc savoir quel est le périmètre exact visé par l'arrêté d'interdiction de rassemblement ? Quelles sont les raisons invoquées par la police et votre Collège pour l'annulation de cet événement ?

Pourquoi prévenir si tardivement les organisateurs ? Quels autres événements sur le territoire de la commune ont-ils été annulés ?

Pour quelles raisons la commune n'a-t-elle pas non plus soutenu financièrement ces jeunes ? La commune de Molenbeek, qui avait elle aussi été sollicitée, l'a fait.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Il ne faudrait pas confondre l'interdiction de rassemblement que j'ai prise et qui ne vise que les personnes concernées par le transport illégal rémunéré. Il ne faut pas confondre cet arrêté-là et le fait que nous n'avons pas pu autoriser l'événement dont vous parlez.

Je vais reprendre la chronologie des faits. Les éléments dont vous disposez ne sont pas complets ou ne sont pas corrects.

En date du 19 juillet, nos services ont reçu une demande d'organisation d'une fête de quartier sur le square Jacques Franck. La date initiale prévue était le 20 septembre.

Le 7 septembre, la cellule communale « Événements » a reçu les organisateurs afin d'obtenir les précisions indispensables pour autoriser cette fête. Des renseignements manquaient concernant la logistique, la mise en œuvre, les moyens

d'encadrement, le déroulé exact de la programmation, etc. Nos collaborateurs ont suggéré aux organisateurs de postposer l'événement.

Le 11 septembre, bien que le dossier ne fût toujours pas complet, nos services ont organisé une réunion relative à la sécurité afin de planifier au mieux cette fête, en tenant compte d'une série d'impératifs, dont par exemple la présence minimum nécessaire de nos gardiens de la paix et autres fonctionnaires.

Au cours de cette réunion, les services de police, auxquels on demande toujours un avis, ont émis un avis défavorable sur la tenue de cet événement. Les informations en leur possession faisaient état d'un risque confirmé de troubles à l'ordre public. Il y a des données que je ne peux pas livrer ici.

Par ailleurs, ce n'est que le 11 septembre également que les organisateurs, à la suite de leur rencontre avec nos collaborateurs, ont fixé la date du 27 septembre et le dossier a été déclaré complet le 12 septembre.

On était évidemment au-delà du délai fixé dans le règlement « Événement » pour que la demande complète parvienne à l'administration, et le Collège a statué le 14 septembre sur la tenue ou non de cet événement. Il a refusé l'autorisation. L'événement n'a donc pas été annulé mais c'est sa tenue qui a été refusée.

Le 20 septembre, la cellule « Événement » a reçu les organisateurs afin de leur expliquer les raisons de ce refus. Comme alternative, nos services ont d'ailleurs proposé de mettre sur pied un projet de ce type mais à un autre moment et avec une période de préparation qui soit conforme au règlement et à la bonne organisation de ce genre de manifestation.

Il peut arriver que la commune – elle est d'ailleurs en devoir de le faire – refuse ou postpose des événements pour plusieurs raisons. D'abord, la multiplicité des événements déjà autorisés et dont les demandes étaient antérieures. C'est pour cela qu'il faut essayer de rentrer à temps les dossiers en précisant bien le contenu des activités, l'encadrement nécessaire, etc.

L'encadrement prévu par les organisateurs était visiblement insuffisant et la demande introduite tardivement. Moi, je suis assez partisan de manifestations de ce type-là et, M. Ahruil peut en témoigner, il y a eu pendant l'été des événements de ce genre à cet endroit auxquels je me suis rendu aussi.

On ne peut pas non plus solliciter les espaces publics trop souvent car nous sommes vraiment dans une situation où nous ne sommes plus en mesure d'encadrer certains événements à moins qu'ils ne soient préparés longtemps à l'avance, etc.

M. Ahruil s'est rendu sur place hier aussi, il pourra en dire un mot. Je pense que l'on peut imaginer de telle manifestation mais pas dans les conditions où celle-ci a été annoncée.

Votre intervention n'est donc pas tout à fait conforme à ce que nous exigeons en matière d'encadrement, de préparation... Cela n'enlève rien à l'intérêt d'un tel événement. Il faut même les encourager mais aussi les encadrer de manière à garantir sa bonne tenue. Ensuite, il y avait un rapport de police qui faisait état de risques, dans les détails desquels je n'ai pas à entrer ici et que l'on ne pouvait sous-estimer.

M. Saïd Ahruil, échevin de la Jeunesse et de la Prévention – LB : Comme l'a dit M. le bourgmestre, c'est un espace que nous avons investi depuis quelques temps en y organisant une série d'activités en collaboration avec les acteurs de terrain. Cet événement était une manière positive d'ouvrir les travaux qui doivent s'y dérouler. Maintenant, il est arrivé ce qui est arrivé et c'est en effet dommage.

Pour ce qui est du budget, malheureusement la demande est arrivée assez tardivement et les budgets pour ce genre d'intervention étaient épuisés.

La fin des travaux sera l'occasion de faire un chouette truc, préparé en collaboration avec les services, et de prendre en charge les frais éventuels liés à la sono, à l'éclairage, et d'organiser l'événement en concertation avec les services de prévention, les éducateurs de rue, etc. L'événement n'est donc pas tombé dans les oubliettes.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen : J'entends les raisons que vous invoquez.

Cependant, il n'y a pas souvent sur le square Jacques Franck des projets comme celui-là, qui est le fruit d'un travail de plusieurs mois, qui a demandé un vrai investissement et qui ne devait pas non plus rassembler des centaines de personnes.

J'estime que la commune pourrait aussi de temps à autre faire preuve d'un peu de souplesse, en particulier pour le square Jacques Franck. C'était une initiative hyper-positive.

Vous vous cachez souvent derrière l'argument de la sécurité, arguant que la police a émis des réserves mais que vous ne pouvez rien en dire. Du coup, on ne sait pas quoi vous répondre. On a l'impression que vous surestimez les problèmes de sécurité eu égard aux aspects qui auraient pu être positifs pour ce quartier. En agissant comme ça vous prenez le risque d'exacerber les tensions éventuelles dans ce quartier, en frustrant

ces jeunes et les privant d'un événement qu'ils préparaient depuis des mois. Vous devriez réfléchir à cela.

J'attends en tout cas du Collège un plus grand soutien politique et communal aux actions des jeunes de ce square. Reporter l'événement n'est pas possible, vous le savez très bien. La date du 27 septembre n'était pas anodine. Elle avait été choisie parce que les travaux sur la place commençaient aujourd'hui [le 28]. On est donc parti pour un an de travaux et cela n'a pas beaucoup de sens de demander à ces jeunes de reporter d'une année une manifestation qu'ils ont mis des mois à préparer !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : C'est votre version.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen : Oui, c'est ma version.

Je trouve vraiment dommage que vous n'ayez pas fait preuve d'un peu plus de souplesse. Vous dites vous-même que le dossier était complet à la date du 12 septembre. Le concert devait avoir lieu quinze jours plus tard et tout était prêt ! Les jeunes ont été prévenus qu'ils ne pouvaient pas l'organiser une semaine avant !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : C'est votre version.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen : C'est ma version ? Non, plusieurs associations étaient parties prenantes de la manifestation...

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : ... que vous allez sûrement monter contre nous en montrant notre intolérance

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Ecolo-Groen : Monter contre vous ? C'est un grand complot Ecolo contre le bourgmestre !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Vos arguments sont sans intérêt. Soyons sérieux.

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, relative à l'interdiction de rassemblement édictée par la commune à l'encontre des taxis clandestins opérant autour de la Gare du Midi

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, gemeenteraadslid, met betrekking tot het verbod van de massabijeenkomst uitgesproken door de gemeente tegen de illegale taxis die te werk gaan rond het Zuidstation.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Vous avez pris un arrêté interdisant les rassemblements de taxis clandestins autour de la gare du Midi.

Il y a plus d'un an, je vous interrogeais déjà, ici au Conseil communal, sur l'ampleur que prenait ce phénomène aux alentours de la gare.

À l'époque vous m'avez répondu que ce trafic était connu. Vous m'avez même donné les rémunérations moyennes des chauffeurs, des rabatteurs et des organisateurs du trafic.

Par ailleurs, vous nous avez expliqué qu'il était difficile d'avoir une action efficace sur le terrain faute de coordination entre la commune et d'autres niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse de la Région ou du Fédéral pour les actions de type judiciaire.

Vous ajoutiez encore qu'en fin de compte la police s'accommodait de la présence de ces taximen dans la mesure où cela permettait de connaître le phénomène et d'avoir une forme de contrôle sur ses pratiques.

Force est de constater que, depuis un an, aux alentours de la gare du Midi, le trafic s'est considérablement développé et que les nuisances qu'il génère – et que je dénonçais déjà il y a un an – n'ont fait que s'accroître pour culminer avec ce que l'on a connu au printemps, à savoir des coups de feu tirés dans la rue entre bandes rivales.

À l'époque, si je ne m'abuse, vous aviez également pris, un arrêté d'interdiction de rassemblement d'une semaine, histoire de ramener les exploitants à un peu plus de raison et un peu plus de calme.

Si cet arrêté a été respecté durant la semaine qui a suivi les événements du printemps, cela ne les a pas découragés à revenir et à poursuivre leurs activités.

Je me réjouis aujourd'hui que vous ayez pris un arrêté d'interdiction d'un mois mais je m'interroge sur ce qu'il en sera après.

Quelles sont les mesures structurelles que la commune peut prendre pour empêcher le retour des taxis clandestins, que ce soit rue d'Angleterre, rue de l'Argonne ou rue de Mérode, où ils stationnent principalement ?

Par ailleurs, si vous prenez des dispositions pour le territoire de notre commune, il existe des lieux où ces taxis pourraient s'installer très facilement, de l'autre côté des rails, par exemple, ou encore de l'autre côté du boulevard, soit sur le territoire de deux communes différentes, créant et occasionnant pour notre commune les mêmes nuisances que celles générées actuellement.

J'y suis passé aujourd'hui, un peu avant le début de ce conseil communal, et je peux vous assurer qu'ils sont toujours là. Les taxis sont situés un peu plus loin mais les rabatteurs sont toujours là et les clients attendent toujours là avec leurs valises un voyage vers Paris.

Je sais que le problème est complexe et que la commune ne peut pas tout faire, que la Région doit intervenir et que les autorités judiciaires ont d'autres priorités, etc.

Il n'empêche que cela donne une image très perturbante d'un quartier où la commune investit énormément pour essayer d'y ramener des habitants et un peu de qualité de vie. Elle est aussi très perturbante pour les personnes qui arrivent en train gare du Midi, qui est quand même la porte d'entrée dans la capitale. Il y a un vrai effort à faire pour aménager les alentours de cette gare de manière à donner une image plus positive de notre commune et de notre Région.

À Paris, par exemple, des mesures sont prises pour éviter que les taxis ne stationnent Porte de la Chapelle. Sans que ce ne soit dit ouvertement, il s'agit d'une mesure anti-taxis clandestins camouflée derrière une mesure de type urbanistique.

Je souhaitais vous entendre d'abord sur les raisons pour lesquelles il vous a fallu un an pour prendre cet arrêté d'interdiction.

Qu'est-ce qui justifie votre décision aujourd'hui ?

Quelles mesures structurelles comptez-vous prendre pour empêcher que le phénomène ne revienne ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Dans toute cette problématique des taxis, il faut distinguer la question d'Uber – qui n'a rien à voir ici –, les taxis clandestins qui se font passer pour des taxis de certaines sociétés – c'est plus rare – et, enfin, le co-voiturage, phénomène dont nous avons souvent parlé.

C'est un commerce illégal de transport de personnes qui est un business suffisamment intéressant pour que des échauffourées se produisent entre personnes qui tentent d'occuper le terrain, et surtout entre groupes concurrents.

La police dispose de preuves que ces heurts sont allés jusqu'à des menaces de mort, mais aussi que des sociétés légalement établies – les vrais taximen – ont fait l'objet d'agressions verbales et physiques.

Je rappelle qu'il y avait déjà eu des problèmes il y a quelques temps. Je vais d'ailleurs reprendre la chronologie des événements.

Au cours de ce mois de septembre, la police de la zone Midi a dû intervenir à de nombreuses reprises à la suite de rixes qui ont mené à l'arrestation de personnes, dont certaines étaient armées de barre de fer pour régler des comptes... tout ça dans un contexte général de niveau 3, où la police a peut-être autre chose à faire que d'intervenir dans le champ de ce type d'activités qui n'est pas réglementé.

Tous ces éléments nous ont amenés à faire de la lutte contre ce transport illégal une priorité parce qu'il y a de vrais risques. Rappelez-vous que la dernière fois où nous avons dû prendre des mesures, c'est parce qu'il y avait eu des coups de feu.

On a donc eu des réunions transversales associant les services communaux, les services de police, ainsi que le Parquet.

Mais nous devons constater que nos services de police ne peuvent se substituer aux services régionaux, c'est-à-dire au Service de transports rémunérés de personnes.

Donc on a là un vrai problème : il y a des oppositions entre groupes rivaux et, vous l'avez dit vous-même, la qualité de l'habitabilité est touchée par ce genre de phénomène. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de prendre cet arrêté.

Les services de police passent régulièrement dans le quartier mais, évidemment, on n'interpelle pas tout le temps les gens non plus. La police me dit qu'il y a moins de voitures depuis qu'on a annoncé qu'il y aurait des rondes et que tout rassemblement de voitures constituerait une infraction.

Ceci étant, il ne faut pas confondre quelqu'un qui fait du co-voiturage avec quelqu'un qui attend peut-être un membre de sa famille qui vient de la gare. Il faut être attentif à cela.

Quelle est la solution à ce problème ? Comme vous le savez, je plaide depuis longtemps – je l'ai dit à maintes reprises – pour l'adoption d'une réglementation régionale sur le co-voiturage. Celle-ci devrait voir le jour dans les meilleurs délais et empêcher cette pratique illégale du transport de personnes grâce à de fortes amendes et/ou, on l'a également évoqué avec le Parquet, de saisie de véhicules.

Nous avons donc écrit à la Région au mois d'août pour dire qu'il était indispensable de réglementer cette activité. Il n'y a pas eu de réponse. On a réécrit maintenant.

Cette situation est due au fait que les négociations sur le nouveau Plan « taxis », qui aurait dû prendre en compte ce type d'activités, n'ont pas abouti. On joue avec le feu. Je pense qu'une initiative parlementaire sur le problème du co-voiturage est indispensable.

Je vois quand même une contradiction dans ce que vous dites. Vous dites que « cela nuit à l'image », etc. Oui, c'est parce que cela nuit à l'image que l'on doit prendre des mesures.

Évidemment, nous avons pris des mesures dans les limites de ce que nous permet le règlement de police.

En octobre 2016, nous avons posé des signalisations sur l'avenue Fonsny, il y a eu deux arrêtés d'interdiction en mars 2017. On a utilisé tout ce qui était dissuasif dans le règlement de police mais ce qu'il nous faut c'est une réglementation qui encadre le co-voiturage.

Mettre des emplacements de police ou réservés aux personnes handicapées pour empêcher que les gens ne se rassemblent, c'est du chipotage. Il faut que nous puissions faire cesser ce commerce qui constitue aussi une concurrence déloyale vis-à-vis des taxis.

Le Thalys a également tenté de rencontrer cette demande en offrant un forfait intéressant pour se rendre à Paris mais tout ça ne dissuade pas ces gens qui se composent d'ailleurs de différents groupes. Il s'agit donc vraiment d'une lutte pour un territoire susceptible de produire des gains.

Voilà où nous en sommes. Je le dis et le répète : Ne rien faire, c'est tolérer des activités illégales, concurrentielles par rapport au secteur des taxis et c'est créer les conditions de l'affrontement entre groupes rivaux.

Il faut, je pense, qu'une initiative réglementaire soit prise par le biais d'une ordonnance pour encadrer cette activité de co-voiturage que je distingue d'autres formes de concurrence vis-à-vis des taxis. Ceci est une thématique particulière.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je vous remercie pour votre réponse.

Cependant, l'arrêté d'interdiction prendra fin d'ici une quinzaine de jours. Que se passera-t-il ensuite ? En prendrez-vous un nouveau ? Car s'il faut attendre une initiative parlementaire régionale pour régler l'ensemble du problème, il faudra des mois.

J'aimerais donc savoir ce que l'on fera dans quinze jours quand l'arrêté arrivera à échéance ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : La police me signale qu'il y a encore des voitures stationnées à cet endroit mais moins. Apparemment la menace d'une amende décourage certains, même si elle n'est pas suffisante pour les dissuader.

Donc les arrêtés en question sont un pis-aller et c'est évident qu'il faut un cadre réglementaire. Mais cet arrêté, comme les autres, a été pris à la suite de violences qui se sont produites. Il faut espérer qu'étant donné qu'il prévoit tout de même une amende en cas d'infraction, il puisse les décourager.

J'estime, pour ma part, que si nous n'avons pas une réglementation qui permette de sanctionner cette activité d'une autre manière – par exemple, en confisquant le véhicule, ce qui n'est pas autorisé dans le contexte actuel sans une base légale –, je crains qu'on ne doive à chaque fois prendre des mesures pour les décourager mais que le phénomène persiste.

En outre, il faut savoir qu'au Service de contrôle de la Région, il y a trop peu de personnel. Je plaide pour que l'on puisse le renforcer. D'ailleurs la commune de Saint-Josse et la Ville de Bruxelles ont également mené des actions par l'intermédiaire de leur police, se substituant par là au travail que le Service régional des taxis devrait assurer.

Voilà dans quelle situation nous sommes. En tout cas, à partir du moment où une nouvelle rixe se préparait entre des groupes pour occuper le terrain, il convenait de prendre des arrêtés qui sont malgré tout dissuasifs mais qu'on ne peut pas considérer comme le remède. Le remède, c'est une réglementation qui permet de prendre des sanctions plus sévères.

Question orale de M. Maron, conseiller communal, concernant les travaux du Parvis.

Mondelinge vraag van de Heer Maron, Gemeenteraadslid, betreffende de werken van het Sint-Gillisvoorplein.

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Je voulais poser des questions sur le revêtement de sol du nouveau et futur Parvis de Saint-Gilles puisque maintenant il est apparent à la hauteur de la chaussée de Waterloo.

Très rapidement, quelques jours à peine après l'installation du revêtement définitif, des taches sont apparues. Le revêtement est très clair et ces taches ont l'air incrustées.

La couleur est-elle celle choisie au départ ? Je n'avais pas compris que le revêtement serait aussi clair, même si les visuels présentaient en effet un revêtement clair. Qui dit revêtement clair, dit revêtement plus sensible à la saleté.

De plus, il a l'air relativement poreux, ce qui est assez inquiétant par rapport à l'usage du Parvis : la circulation automobile sur la chaussée de Waterloo, le marché, les marchands, les chalands et l'horeca.

Si le revêtement ne résiste pas aux taches, cela risque de se transformer en calvaire partout.

J'aurais donc aimé savoir ce qui est prévu pour rencontrer ce problème, à moins que ce ne soit une maladie de jeunesse, les pierres devant encore se lustrer. Quel système de protection ou de nettoyage comptez-vous utiliser ?

Par ailleurs, la presse a relayé le mécontentement de certains commerçants devant la lenteur des travaux. Le planning a en effet déjà été modifié, on en a parlé ici même.

Les circulations piétonnes vont-elles être rapidement améliorées ? Pour l'instant, beaucoup sont peu pratiques et dangereuses, en particulier le passage pour piétons qui débouche sur la station Villo.

J'aimerais avoir une idée du dernier planning des travaux et des informations données aux commerçants et maraîchers qui semblent peu contents. Certains affichent d'ailleurs l'article de presse dans leur boutique à côté de la caisse ou sur leur vitrine.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Les matériaux du Parvis sont constitués principalement de granit, en provenance du Portugal, dans lequel s'incorporent des dalles en pierre bleue, que nous avons récupérées sur place.

Le bureau d'étude a porté son choix sur le granit en raison de sa dureté, de sa résistance à l'usure et de sa durabilité structurelle, autant de caractéristiques qui en font

un matériau pérenne. Ce revêtement possède une porosité très réduite qui entraîne une bonne résistance au gel, qui représente une des sources principales de dégradation des sols des espaces publics. Enfin, ce pavement a une finition flammée, antidérapante, qui fut déterminée pour la surface du revêtement.

Sans doute une telle finition est-elle susceptible d'accrocher les saletés davantage que ne le ferait un revêtement parfaitement lisse mais qui serait glissant.

La teinte prévue, tant dans les premières images du projet que dans le cahier des charges, était effectivement un gris volontairement clair de manière à offrir un contraste avec la pierre bleue qui va être utilisée pour les longues bandes et les pavés récupérés sur place. Ce choix fut effectué entre divers échantillons parmi lesquels la référence la plus foncée fut déterminée.

Le choix d'une teinte claire vise également à réduire l'absorption du rayonnement solaire par le revêtement afin d'atténuer l'inconfort en cas de forte chaleur.

La pollution générée par les véhicules automobiles à cause du frottement des pneus, des graisses et des huiles qui s'en échappent, est certes une réalité qui apparaît sur la chaussée aujourd'hui mais qui nous semble sans gravité. Il faut savoir que pour le moment la chaussée n'a pas encore été balayée à l'eau par Bruxelles Propreté, comme elle l'est en temps normal de manière hebdomadaire. De plus, nous la percevons dans un environnement de chantier, plutôt négatif donc. Nous ne manquerons pas de prêter attention à cette situation. Les mesures de nettoyage en vigueur sur la chaussée de Waterloo seront bien entendu maintenues et renforcées par le passage de nos balayeuses communales.

En ce qui concerne les médias, nous n'avons relevé dans notre revue de presse quotidienne qu'un seul petit article dans *La Capitale*. Il nous semble, au contraire, qu'en général les retours sont plutôt positifs ; sur Facebook par exemple, nous n'avons noté qu'une seule réaction sur l'aménagement du passage pour piétons, débouchant sur la station Villo.

Actuellement le planning a été un peu modifié pour la réouverture de l'avenue Jean Volders qui a été reportée d'un mois, et aura lieu le 23 octobre.

Il faut cependant souligner que la date de réouverture de la chaussée de Waterloo, planifiée pour le 4 septembre, a été respectée.

Par ailleurs, nos services sont très attentifs aux circulations piétonnes qui doivent rester pratiques. Mais il s'agit tout de même d'un chantier ; des adaptations doivent être opérées chaque jour... Les passants sont en effet contraints à faire des détours ou à circuler parfois sur des zones sans pavage. C'est le cas dans l'essentiel des chantiers publics. Il ne faut pas douter que l'entreprise met tout en œuvre pour améliorer chaque jour ces circulations.

Pour sécuriser la traversée de la chaussée de Waterloo, deux passages pour piétons ont été provisoirement tracés, de part et d'autre du chantier, à l'endroit de nombreux flux piétons spontanés. La police a marqué son accord sur la localisation de ces passages.

Malheureusement la station Villo posait problème. Une dizaine de bornes ont été désactivées pour que les vélos ne puissent plus s'y accrocher et deux bornes de la station ont été ôtées à la hauteur du passage pour piétons afin de libérer de l'espace et de faciliter la circulation

Certes, le chantier est lent mais il est bien organisé et suit correctement son planning en fonction d'une succession d'opérations : on casse d'abord le revêtement existant ; on terrasse ; on pose la fondation, puis les bandes en pierre bleue ; on raccorde les avaloirs à l'égout ; on crée les bacs à arbre ; on installe les socles de l'éclairage et des potelets et, enfin, on pave. Certaines opérations peuvent être concomitantes. C'est donc un processus assez long.

Le haut du petit Parvis est pour l'instant en cours de travaux de terrassement et, côté avenue Volders, en cours de travaux de pavage, notamment devant le fast food Hector Poulet. D'ici à la fin de la semaine, des couloirs de circulation plus praticables vont être mis en place.

Le report de l'ouverture de l'avenue Volders est dû à diverses raisons techniques liées à l'égouttage – la pluie ne permettant pas de poursuivre le pavage – ainsi qu'à un manque de pavés de petites tailles qui devaient être réservés aux zones de chaussée. L'arrivée des pavés manquants est annoncée pour le début du mois d'octobre ; le pavage de cette zone devrait donc être terminé durant la semaine du 9 octobre et sera suivi d'une période de séchage de dix jours.

La date de début du chantier du Grand Parvis est maintenue au 9 octobre. Toutefois, depuis la semaine dernière, le chantier a débouché sur une découverte fortuite du côté du commissariat, qui est susceptible de le retarder ponctuellement.

En travaillant au raccordement aux égouts et en créant une fosse d'arbre, les ouvriers sont tombés sur des ossements humains, datant de l'ancien cimetière, situé jusqu'au milieu du XIX^e siècle autour de l'église. L'entreprise nous a immédiatement avertis et nous avons contacté les services de police ainsi que la Direction des monuments et sites. Le procureur et un représentant des Monuments et Sites étaient sur place dès le lendemain. Ce dernier a confirmé l'ancienneté des ossements. Depuis lors nous travaillons en collaboration avec ce département. Hier, il a commencé à pratiquer ses premières fouilles afin de prélever et documenter les ossements. Ce service estime avoir besoin de deux ou trois jours pour fouiller les zones excavées.

Pour ce qui est du dialogue avec les commerçants, le gestionnaire de l'entreprise discute bien entendu avec les commerces devant lesquels elle travaille. Pour l'instant, c'est le Hector Poulet et le Verschueren. Il en a évidemment fait de même lorsque le chantier était devant la fabrique d'église et le commissariat.

Mais je vais céder sur ce sujet la parole à M. Debouverie qui pourra vous donner davantage d'explications.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Les commerçants sont informés en permanence. Un courrier leur est adressé assez régulièrement. L'annonce des travaux leur a été notifié dans un dossier remis en mains propres à chaque commerçant, comprenant un calendrier précis des travaux, les plans, le périmètre d'intervention pour les indemnité éventuelles pour ceux qui fermentaient.

Cela va encore suivre dans les jours qui viennent pour les annonces relatives aux travaux sur le Grand Parvis et la notification aussi de la suspension des taxes économiques pour l'ensemble des commerçants touchés, conformément à nos règlements-taxes, dans lesquels nous avons intégré ce type d'exonération il y a deux ans.

L'information se fait donc en continu via les gardiens de la paix affectés à Atrium ou via nos services

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : On verra à l'usage. Le revêtement clair est très esthétique, c'est beau, mais cela reste inquiétant même si le granit est un matériau résistant et sans doute adéquat pour ce genre d'espace public. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une pierre, un matériau naturel.

J'entends votre vigilance par rapport à la manière dont les choses évoluent. La chaussée est aussi l'endroit où il y a plus de circulation. Il y en a moins sur le Parvis mais là, il y a les terrasses et le marché. Il y a donc de la nourriture, des boissons qui inévitablement vont tomber sur le sol. Sur les pavés actuels, cela se voit peu mais sur ce revêtement clair, cela sera un sacré challenge. On verra.

Cela se verra effectivement moins avec les dalles récupérées qui seront placées sur la tranche, alors que sur la chaussée de Waterloo tout est gris clair. On verra.

Néanmoins on est quand même un peu perplexes sur la manière dont cela va vieillir.

M. le président : La parole est à M. Henderick.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Dans les explications données sur le retard des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Volders, vous avez parlé de manque de pavés de petite taille.

Je me rappelle que l'absence des autorisations nécessaires pour avoir les pavés avait déjà justifié le premier report.

On a déjà enregistré un retard de six mois à cause de ces difficultés administratives-là et manifestement aujourd'hui encore le dallage n'est pas là...

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Mais non. Je vous ai expliqué qu'une série de travaux se déroulait concomitamment. Le planning pour le Grand Parvis sera respecté. En attendant les petits pavés pour l'avenue Volders, le chantier continuera à progresser.

– La séance se termine à minuit.